

Proposition du Conseil administratif en vue du bouclage de divers crédits d'études et de constructions terminés :

- 1) **sans demande de crédit complémentaire;**
- 2) **avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 13 651 410.19 francs, composé :**
 - **d'une part, d'un montant de 12 376 298.19 francs destiné à couvrir les hausses,**
 - **d'autre part, d'un montant de 1 275 112.00 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.**

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Cette proposition a pour but d'une part de présenter à votre Conseil le décompte final de divers crédits d'études et de constructions terminés, dont la responsabilité incombe au département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et d'autre part de vous fournir une information sur certaines opérations dont le bouclage devrait intervenir prochainement.

A la suite d'une décision récente de la direction du département des finances, il est désormais possible de boucler des comptes dont peu de factures restent à payer en provisionnant lesdites dépenses au préalable. Les comptes bouclés selon cette procédure sont mentionnés dans cette proposition.

Le système de comptabilité en vigueur à la Ville de Genève intègre dépenses et recettes pour chaque opération. Il en résulte que toutes les recettes, telles que subventions ou participations de tiers à la construction, sont imputées sur le décompte final.

Par conséquent, les montants demandés dans cette proposition correspondent bien à la différence entre les montants des crédits de constructions nets et les dépenses nettes. Les comparaisons entre crédits, dépenses et commandes (cf. tableaux 1 et 2) sont par contre établies au niveau des montants disponibles, donc sans tenir compte des subventions et des diverses participations, ainsi que des attributions au Fonds municipal d'art contemporain. Cette façon de procéder permet une comparaison objective des montants prévus et des dépenses finales hors recettes mentionnées dans les tableaux 1 et 2, demandés par la commission des finances dans son rapport 275 A du 23 janvier 1991.

Le tableau 3 récapitule les crédits nets votés par votre Conseil, et mentionne les subventions, participations, attributions au Fonds municipal d'art contemporain ainsi que les dépenses ou recettes correspondant à ces postes, de même que les hausses et indexations éventuelles, permettant ainsi de chiffrer les crédits complémentaires demandés.

Conformément aux directives de la commission des finances, l'indexation, ou variation conjoncturelle, est calculée à la hausse ou à la baisse, suivant l'indice genevois des prix de la construction pour les projets démarrant après le 1er janvier 1991, et l'indice zurichois pour les autres cas.

Les différents chapitres de cette proposition comprennent :

- I. Détail des opérations ne nécessitant aucun crédit complémentaire, la dépense finale étant inférieure au crédit voté.
- II. Détail des opérations nécessitant un crédit complémentaire pour couvrir les hausses, et/ou les hausses et les dépenses supplémentaires.
- III. Information sur certaines opérations en cours. La mise en service a été effectuée, mais le bouclage du compte d'investissement n'a pas pu être effectué à ce jour.

A l'intérieur de ces rubriques, le classement des opérations correspond à l'ordre du plan financier quadriennal (PFQ).

Une récapitulation des crédits demandés précède le projet d'arrêté.

I. Bouclage des comptes sans demande de crédit supplémentaire

Les hausses conjoncturelles (indexation) et les hausses contractuelles ont pu être absorbées dans le cadre des crédits votés pour les opérations suivantes :

PFQ 12.27	Grand-Rue 26, rue Saint-Germain 3, rue de la Boulangerie 3-5 Réhabilitation d'immeubles locatifs	F
-	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 107, votée par le Conseil municipal le 4 avril 1989	9 175 000,00
-	Dépense	8 788 290,85
-	<hr/> Différence	386 709,15
-	Indexation	1 301 272,40
-	Hausses contractuelles	492 971,00
Total		<hr/> 1 794 243,40

Prix au m³/SIA = 844 francs. Volume SIA = 8000 m³

PFQ 30.25.02	Chemin William-Lescaze 12 Construction du groupe scolaire de Cayla	F
-	Crédit d'études, selon proposition de crédit N° 128, votée par le Conseil municipal le 7 mars 1989 de 1 500 000 francs part école (la part Protection civile, soit 140 000 francs, sera bouclée avec les comptes de cet ouvrage)	1 360 000,00
-	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 309,	

votée par le Conseil municipal le 12 septembre 1990	17 904 600,00
Total	<u>19 264 600,00</u>
- Dépense	18 598 409,50
- Différence	<u>666 190, 50</u>
- Indexation	1 065 591,45
- Hausses contractuelles	241 615,80
Total	<u>1 307 207,25</u>

Prix au m3/SIA = 436 francs. Volume SIA = 35 856 m3

La part du crédit d'études de la 2^{ème} étape comprenant le bâtiment destiné aux sports et le bâtiment extra scolaire, ainsi que les dépenses relatives à ces études, sont comprises dans ce décompte.

PFQ 30.43.02 Avenue Edmond-Vaucher 50 / Maison Villars
Restauration et aménagement

	F
- Crédit d'études, selon proposition de crédit N° 226, votée par le Conseil municipal le 20 mars 1997	150 000,00
- Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 400, votée par le Conseil municipal le 27 juin 1995	895 000,00
Total	<u>1 045 000,00</u>
- Dépense	1 031 088,75
- Différence	<u>13 911,25</u>
- Indexation (négative)	- 37 171,85
- Hausses contractuelles	0,00
Total	<u>- 37 171,85</u>

Prix au m3/SIA = 262 francs. Volume SIA = 3500 m3

Cette opération ne présente pas de dépassement par rapport au crédit voté. Un dépassement de 23 260,60 francs existe toutefois par rapport au crédit indexé à la baisse.

PFQ 30.49.02 Avenue Weber 23
Etude pour le déplacement d'un pavillon provisoire

	F
- Crédit d'études, selon proposition de crédit N° 115, votée par le Conseil municipal le 12 novembre 1996	140 000,00
- Dépense	135 766,00
- Différence	<u>4 234,00</u>

Il n'y a ni indexation, ni hausses contractuelles.

L'abandon de ce projet a été annoncé au Conseil municipal le 27 janvier 1998 par Monsieur Michel Rossetti, Conseiller administratif, en raison de l'évolution démographique du secteur scolaire et de la construction du groupe scolaire de Peschier.

PFQ 30.52.02	Rue Necker 4 Restauration et aménagement des combles de l'école Necker	F
-	Crédit d'études, selon proposition de crédit N° 341 votée par le Conseil municipal le 12 mars 1991	320 000,00
-	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 144, votée par le Conseil municipal le 19 janvier 1993	4 180 000,00
Total		<u>4 500 000,00</u>
-	Dépense	4 193 704,00
-	Différence	<u>306 296,00</u>
-	Indexation	228 414,30
-	Hausses contractuelles	37 930,00
Total		<u>266 344,30</u>

Prix au m³/SIA = 217 francs. Volume SIA = 17 750 m³

PFQ 30.63.02	Place De-Chateaubriand Construction d'un pavillon scolaire provisoire	F
-	Crédit d'études, selon proposition de crédit N° 97, votée par le Conseil municipal le 23 juin 1992	50 000,00
-	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 180, votée par le Conseil municipal le 16 mars 1993	3 927 000,00
Total		<u>3 977 000,00</u>
-	Dépense	3 609 504,65
-	Différence	<u>367 495,35</u>
-	Indexation	73 778,25
-	Hausses contractuelles	0,00
Total		<u>73 778,25</u>

Prix au m³/SIA = 397 francs. Volume SIA = 6960 m³

PFQ 30.71.01	Rue Baulacre 10 - îlot 14	
	Etude d'un demi groupe scolaire avec salle d'éducation physique	
		F
-	Crédit d'études, selon proposition de crédit N° 272, votée par le Conseil municipal le 18 novembre 1993	630 000,00
-	Dépense	0,00
-	Différence	<u>630 000,00</u>

Aucune dépense n'a été enregistrée sur ce projet qui a été abandonné suite à l'échange foncier Ville-Etat voté par le Conseil municipal le 14 janvier 1998. L'Etat destine ce terrain à la construction d'un cycle d'orientation.

PFQ 30.72.01	Rue des Eaux-Vives 82	
	Etude aménagement des combles de l'école des Eaux-Vives	
		F
-	Crédit d'études, selon proposition de crédit N° 349, votée par le Conseil municipal le 14 février 1995	150 000,00
-	Dépense	47 039,63
-	Différence	<u>102 960,37</u>

Il n'y a ni indexation, ni hausses contractuelles.

Ce projet a été abandonné suite au refus du Conseil municipal du crédit complémentaire d'études nécessaire à son évolution.

PFQ 50.04.03 Rue François-Dussaud 12
 Equipement du centre sportif de la Queue d'Arve

	F
- Crédit d'équipement, selon proposition de crédit N° 146, votée par le Conseil municipal le 4 avril 1989	9 046 000,00
- Dépense	9 019 188,60
- Différence	<u>26 811,40</u>

S'agissant d'un crédit d'équipement, il n'y a ni indexation, ni hausses contractuelles.

PFQ 50.04.04 Rue François-Dussaud 12
 Amélioration du traitement acoustique des halles du centre sportif
 de la Queue d'Arve

	F
- Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 36, votée par le Conseil municipal le 13 février 1996	478 960,00
- Dépense	430 456,60
- Différence	<u>48 503,40</u>
- Indexation (négative)	- 33 696,25
- Hausses contractuelles	0,00
Total	<u>- 33 696,25</u>

Malgré une indexation négative, il n'y a pas de dépassement relatif par rapport au crédit indexé.

PFQ 50.15.03 Quai du Mont-Blanc
 Rénovation des Bains des Pâquis

	F
- Crédit d'études, selon proposition de crédit N° 138, votée par le Conseil municipal le 25 avril 1989	500 000,00
- Crédit d'études, selon proposition de crédit N° 341, votée par le Conseil municipal le 12 mars 1991	150 000,00
- Crédit de construction, selon proposition N° 37, votée par le Conseil municipal le 3 décembre 1991	9 332 000,00
Total	<u>9 982 000,00</u>
- Dépense	9 862 396,25
- Différence	<u>119 603,75</u>

-	Indexation (négative)	- 316 833,80
-	Hausses contractuelles	265 306,00
Total		<u>- 51 527,80</u>

Malgré une indexation négative très importante, il n'y a pas de dépassement relatif par rapport au crédit indexé.

PFQ 61.24.01	Quartier de Plainpalais Etude pour la construction d'une crèche	F
-	Crédit d'études, selon proposition de crédit N° 161, votée par le Conseil municipal le 2 décembre 1992	100 000,00
-	Dépense	6 288,75
-	Différence	<u>93 711,25</u>

Il n'y a ni indexation, ni hausses contractuelles.

Compte tenu du moratoire décidé par le Conseil administratif sur la construction des crèches, il a été prévu de boucler ce compte.

PFQ 101.50.06	Rond-Point de Rive Réhabilitation de la station abri	F
-	Crédit de construction, selon proposition N° 25, votée par le Conseil municipal le 13 février 1996	662 600,00
-	Dépense	518 742,86
	Différence	<u>143 857,14</u>
-	Indexation (négative)	- 59 893,20
-	Hausses contractuelles	0,00
Total		<u>- 59 893,20</u>
Prix au m3 SIA = 523 francs. Volume SIA = 1095 m3		

Malgré une indexation négative, il n'y a pas de dépassement relatif par rapport au crédit indexé.

II. Boucllement de comptes avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 13 651 410,19 francs composé d'une part d'un montant de 12 376 298,19 francs, destiné à couvrir les hausses, et d'autre part d'un montant de 1 275 112,00 francs, destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Conformément au rapport de la commission des finances 104 A1 du 22 mai 1989, le dépassement des crédits de constructions est totalement ou partiellement couvert par l'indexation et les hausses contractuelles enregistrées sur ces opérations. L'ouverture de crédits complémentaires s'avère néanmoins nécessaire aux fins de régulariser ces dépenses.

PFQ 11.15.02 Rue Louis-Favre 31-33, 43 / Rue du Grand-Pré 9-11

Construction de logements, locaux artisanaux, crèche, club d'aînés et parking souterrain - 3^{ème} étape

F

-	Crédit d'études, selon proposition de crédit N° 242, votée par le Conseil municipal le 28 septembre 1982 part 3 ^{ème} étape	750 000,00
-	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 272, votée par le Conseil municipal le 2 décembre 1986	38 815 000,00
-	Crédit complémentaire de construction, selon proposition N° 330, votée par le Conseil municipal le 20 novembre 1990	775 000,00
Total		40 340 000,00
	Dépense	49 264 640,10
-	Différence	8 924 640,10
-	Indexation	3 821 695,10
-	Hausses contractuelles	3 827 833,00
Total		7 649 528,10
Soit : Différence		8 924 640,10
-	Indexation et hausses	7 649 528,10
		1 275 112,00

correspondant à la dépense supplémentaire par rapport aux crédits votés et aux hausses cumulées.

Un montant de 23 000 francs a été mis en provision pour un dernier paiement à effectuer à fin 1998 (situation au 7 octobre 1998). Cette somme est comprise dans le décompte ci-dessus.

Prix au m³ SIA = 471 francs. Volume SIA = 88 600 m³

Ce dépassement s'explique essentiellement par les postes suivants :

- Lors du terrassement en pleine masse, un effondrement de la paroi de la fouille, suivi d'un éboulement important s'est produit le 21 septembre 1987. Intervenu pendant la nuit à la suite d'une importante venue d'eau au niveau de la rue, cet accident n'a heureusement fait aucune victime.

Malgré toutes les recherches et expertises faites à l'époque, il n'a pas été possible de définir les raisons exactes de cette présence d'eau.

Les frais très importants d'évacuation et de remise en état ont été partagés entre le maître de l'ouvrage, à raison de 70 %, et les entreprises et mandataires, à raison de 30 %, selon les conclusions du rapport du professeur Recordon de l'EPFL, soit à la charge de la Ville de Genève

	F
	512 074,50
- Au démarrage du chantier, les négociations d'achat de l'ancien immeuble sis 11, rue du Grand-Pré, vide de locataires, étaient sur le point d'aboutir lorsque le propriétaire décéda, ce qui retarda la démolition du bâtiment qu'il fallut maintenir provisoirement avec un ceinturage. L'installation de protections provisoires s'avérait en outre nécessaire pendant que les démarches se poursuivaient avec l'hoirie.	
Le coût de ces travaux et des honoraires consécutifs est de	188 335,00
- Le service cantonal de la protection civile a attribué par erreur une somme de 52 000 francs, qui devrait revenir à cette opération, à nos immeubles sis 16-18-20, rue de la Servette et 12-15, rue Louis-Favre. Ce compte ayant été bouclé avec la proposition N° 155, votée par votre Conseil le 15 octobre 1997, il n'est pas possible d'extourner cette recette qui manque à ce décompte	52 000,00
Total	<u>752 409,50</u>

PFQ 11.20 Rond-Point de la Jonction 2 / Boulevard Carl-Vogt 4
Construction d'un immeuble locatif avec parking

	F
- Crédit d'études, selon proposition de crédit N° 235, votée par le Conseil municipal le 20 mai 1986	550 000,00
- Crédit d'études, selon proposition de crédit N° 17, votée par le Conseil municipal le 1er mars 1988	13 850 000,00
Total	<u>14 400 000,00</u>
- Dépense	16 261 075,10
- Différence	<u>1 861 075,10</u>
- Indexation	1 474 370,45
- Hausses contractuelles	558 992,00
Total	<u>2 033 362,45</u>

La somme de l'indexation et des hausses contractuelles est plus élevée que la différence entre le crédit voté et la dépense. En conséquence, le crédit complémentaire à voter ne concerne que le montant de cette dernière, soit 1 861 075,10 francs au titre des hausses.

Prix au m3 SIA = 564 francs. Volume SIA = 25 545 m3

PFQ 11.23.02	Boulevard du Pont-d'Arve 3-7, rue Prévost-Martin 19 Construction d'immeubles locatifs et administratifs avec parking	F
-	Crédit d'études, selon proposition de crédit N° 260, votée par le Conseil municipal le 2 décembre 1986	720 000,00
-	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 60, votée par le Conseil municipal le 24 mai 1988	22 600 000,00
-	Crédit complémentaire de construction, selon proposition N° 305, votée par le Conseil municipal le 11 septembre 1990	280 000,00
Sous-total		<u>23 600 000,00</u>
-	Déduction pour non réalisation de l'abri public selon l'annonce faite par Madame Jacqueline Burnand, conseillère administrative, au Conseil municipal lors de la séance du 20 novembre 1990 (434 000,00 - 241 702,00) =	- 192 298,00
Total		<u>23 407 702,00</u>
-	Dépense	24 608 689,45
-	Différence	<u>1 200 987,45</u>
-	Indexation	3 109 496,35
-	Hausses contractuelles	966 903,00
Total		<u>4 076 399,35</u>

La somme de l'indexation et des hausses contractuelles est plus élevée que la différence entre le crédit voté et la dépense. En conséquence, le crédit complémentaire à voter ne concerne que le montant de cette dernière, soit 1 200 987,45 francs au titre des hausses.

Prix au m3 SIA = 589 francs. Volume SIA = 30 550 m3

PFQ 30.23.03	Rue Micheli-du-Crest 17 Construction d'un demi groupe scolaire, d'une salle d'éducation physique et aménagement des combles de l'école existante	F
-	Crédit de préétudes, selon proposition de crédit N° 138, votée par le Conseil municipal le 25 avril 1989	339 217,00
-	Crédit d'études, selon proposition de crédit N° 226, votée par le Conseil municipal le 20 mars 1990	300 000,00
-	Crédit d'études, selon proposition de crédit N° 325, votée par le Conseil municipal le 20 novembre 1990	70 783,00
-	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 134, votée par le Conseil municipal le 23 février 1993	13 290 000,00
Total		<u>14 000 000,00</u>
-	Dépense	14 334 645,15
-	<u>Différence</u>	334 645,15
-	Indexation	945 942,15
-	Hausses contractuelles	392 606,85
Total		<u>1 338 549,00</u>

Un montant de 15 856 francs a été mis en provision pour le complément d'aménagement de la place de jeux, géré par le service des écoles et institutions pour la jeunesse (situation au 7 octobre 1998). Cette somme est comprise dans le décompte ci-dessus.

La somme de l'indexation et des hausses contractuelles est plus élevée que la différence entre le crédit voté et la dépense. En conséquence, le crédit complémentaire à voter ne concerne que le montant de cette dernière, soit 334 645,15 francs au titre des hausses.

Constructions neuves : prix au m³ SIA = 514 francs. Volume SIA = 17 236 m³

PFQ 30.34.04	Avenue de France 15 Réhabilitation de l'école de Sécheron et aménagement des préaux	F
-	Crédit d'études, selon proposition de crédit N° 226, votée par le Conseil municipal le 20 mars 1990	100 000,00
-	Crédit complémentaire d'études, selon proposition de crédit N° 49, votée par le Conseil municipal le 19 février 1992	200 000,00
-	Crédit complémentaire d'études, selon proposition de crédit N° 97, votée par le Conseil municipal le 23 juin 1992	290 000,00
-	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 171, votée par le Conseil municipal le 16 mars 1993	7 474 000,00
-	Crédit complémentaire de construction, selon proposition de crédit N° 352, votée par le Conseil municipal le 12 avril 1995	1 090 000,00
Total		<u>9 154 000,00</u>

-	Dépense	9 459 328,70
-	<u>Différence</u>	305 328,70
-	Indexation	321 036,20
-	Hausses contractuelles	169 347,00
	Total	<u>490 383,20</u>

Un montant de 120 000 francs a été mis en provision pour l'aménagement de la place de jeux, géré par le service des écoles et institutions pour la jeunesse, qui devrait être créée en 1999. Cette somme est comprise dans le décompte ci-dessus.

La somme de l'indexation et des hausses contractuelles est plus élevée que la différence entre le crédit voté et la dépense. En conséquence, le crédit complémentaire à voter ne concerne que le montant de cette dernière, soit 305 328,70 francs au titre des hausses.

Ecole : Prix au m3 SIA = 278 francs. Volume SIA = 27 690 m3
 Préaux couverts : Prix au m3 SIA = 188 francs. Volume SIA = 2730 m3

PFQ 42.09.03 Rue Charles-Galland 2
 Transformation, rénovation et restauration du musée d'art et d'histoire

F

-	Crédit d'études, selon proposition de crédit N° 1, votée par le Conseil municipal le 6 octobre 1987	990 000,00
-	Crédit complémentaire d'études, selon proposition de crédit N° 238 votée par le Conseil municipal le 24 avril 1990	550 000,00
-	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 43, votée par le Conseil municipal le 5 mai 1992	3 974 000,00
-	Crédit complémentaire de construction, selon proposition de crédit N° 353, votée par le Conseil municipal le 11 avril 1995	870 000,00
	Total	<u>6 384 000,00</u>
-	Dépense	6 653 377,12
-	<u>Différence</u>	269 377,12
-	Indexation (négative)	- 33 902,55
-	Hausses contractuelles	353 421,67
	Total	<u>319 519,12</u>

Un montant de 3 000 francs a été mis en provision pour des finitions à exécuter fin 1998-début 1999. Cette somme est comprise dans le décompte ci-dessus.

La somme de l'indexation et des hausses contractuelles est plus élevée que la différence entre le crédit voté et la dépense. En conséquence, le crédit complémentaire à voter ne concerne que le montant de cette dernière, soit 269 377,12 francs au titre des hausses.

Volume SIA du MAH = 115 000 m³

Etant donné que les travaux n'ont pas concerné la totalité du musée mais des zones particulières, il n'est pas possible de calculer le prix de revient du m³ SIA.

PFQ 46.06.05	Rue de la Tour 1	
	Restauration et aménagement de la tour Blavignac en Maison de quartier	
		F
-	Crédit d'études, selon proposition de crédit N° 226, votée par le Conseil municipal le 20 mars 1990	200 000,00
-	Crédit d'études, selon projet d'arrêté N° 382, voté par le Conseil municipal le 26 février 1991	100 000,00
-	Crédit d'études, selon projet d'arrêté N° 194, voté par le Conseil municipal le 17 mars 1993	50 000,00
-	Crédit de construction, selon proposition N° 310, votée par le Conseil municipal le 14 juin 1994	5 000 000,00
Total		<u>5 350 000,00</u>
-	Dépense	5 477 362,07
-	<u>Différence</u>	127 362,07
-	Indexation	182 044,15
-	Hausses contractuelles	205 959,92
Total		<u>388 004,07</u>

Un montant de 20 000 francs a été mis en provision pour le complément d'installation et de mobilier, géré par le service des écoles et institutions pour la jeunesse (situation au 7 octobre 1998). Cette somme est comprise dans le décompte ci-dessus.

La somme de l'indexation et des hausses contractuelles est plus élevée que la différence entre le crédit voté et la dépense. En conséquence, le crédit complémentaire à voter ne concerne que le montant de cette dernière, soit 127 362,07 francs au titre des hausses.

Prix au m³/SIA = 936 francs. Volume SIA = 5164 m³

PFQ 50.04.02	Rue François-Dussaud 12 Construction du centre sportif de la Queue d'Arve	F
-	Crédit d'études, selon proposition de crédit N° 284, votée par le Conseil municipal le 10 mai 1983	1 100 000,00
-	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 333, votée par le Conseil municipal le 3 mars 1987	25 200 000,00
Total		<u>26 300 000,00</u>
-	Dépense	26 927 994,50
-	<u>Différence</u>	627 994,50
-	Indexation	844 751,50
-	Hausses contractuelles	1 069 920,50
Total		<u>1 914 672,00</u>

La somme de l'indexation et des hausses contractuelles est plus élevée que la différence entre le crédit voté et la dépense. En conséquence, le crédit complémentaire à voter ne concerne que le montant de cette dernière, soit 627 994,50 francs au titre des hausses.

Prix au m3 SIA = 102 francs. Volume SIA = 212 000 m3

III. Informations relatives à certaines opérations en cours

Les chantiers sont terminés, mais le bouclage du compte d'investissement n'a pas pu être effectué à ce jour.

La liste des opérations comprend la date prévisible du bouclage ou les raisons nécessitant un report de ce dernier.

11.13 Rue Royaume 14 (Pâquis-centre, 3^{ème} étape A)
Logements, salle communale, restaurant scolaire

11.14 Rue du Môle 19 (Pâquis-centre, 2^{ème} étape B)
Logements et salle d'éducation physique

La dernière étape de construction prévue dans cet îlot ne devrait pas être réalisée par la Ville de Genève.

Il convient donc d'étudier l'aménagement de la zone comprenant l'extrémité de la passerelle de liaison et le grand passage ouvert à travers le bâtiment de la 2^{ème} zone étape A. Ceci permettrait de prévoir des logements et des équipements pour les locataires et de fermer cette zone dont la sécurité nocturne laisse à désirer.

Les résultats de cette étude devraient être présentés au Conseil municipal prochainement.

Vote du crédit par le Conseil municipal : 3 juin 1986

Début des travaux : 3^{ème} étape A - mars 1987
2^{ème} étape B - janvier 1991

30.22.02 Chemin Frank-Thomas 31
Groupe scolaire de Pré-Picot construit en collaboration avec la commune de Cologny

Les comptes de l'aménagement de la place de jeux devraient être bouclés prochainement.

En outre, l'expertise concernant une infiltration d'eau dans les sous-sols a été effectuée cet été et les conclusions permettront certainement de boucler cette opération en 1999.

Toutefois, la motion M 197, acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 15 mars 1996, demandant la construction d'un appartement de concierge, et la réponse du Conseil administratif proposant d'effectuer cette étude sur le solde du crédit, devrait repousser la date de bouclage de ce compte jusqu'au dépôt du crédit de construction.

Vote du crédit par le Conseil municipal : 20 mars 1990

Début des travaux : août 1990

30.31.03 Rue du Village-Suisse 5
Construction du groupe scolaire de Mail II

Le départ de l'Orchestre de chambre de Genève et l'installation de l'Ondine dans les locaux disponibles, ainsi que la finition de la place de jeux, repoussent ce bouclage à 1999.

Vote du crédit par le Conseil municipal : 23 février 1993
Début des travaux : juillet 1993

30.32.02 Avenue d'Aire 42
Construction du groupe scolaire de l'Europe

Cette école a été mise en service en août 1997.

Les travaux de retouches et les décomptes des entreprises et mandataires sont en cours.

Sauf imprévus, ce compte devrait pouvoir être bouclé en 1999.

Vote du crédit par le Conseil municipal : 10 mai 1994
Début des travaux : mars 1995

90.57 Rue des Pâquis 52
Aménagement de l'esplanade du Palais Wilson

Les travaux ont été terminés en avril 1998. Le décompte avec la Confédération devrait être effectué en 1999.

Vote du crédit par le Conseil municipal : 17 septembre 1996
Début des travaux : mai 1997

Conclusion

Cette proposition de bouclage de comptes terminés concerne 21 opérations, soit 4 crédits d'études et 17 crédits de construction ou d'équipement.

- 13 comptes sont bouclés avec une dépense finale inférieure au crédit voté ;
- 7 comptes ont une dépense comprise à l'intérieur du montant des crédits votés cumulé avec les indexations et les hausses enregistrées sur ces opérations ;
- 1 compte a une dépense supérieure au crédit voté cumulé avec l'indexation et la hausse. Le crédit complémentaire proposé concerne d'une part la totalité des hausses, et d'autre part le dépassement constaté.

Le tableau N° 1 ci-joint offre une récapitulation synthétique de l'ensemble des crédits d'investissements terminés. Il compare les dépenses effectives avec les crédits disponibles et fait donc ressortir la différence nette, en tenant compte des indexations et des hausses contractuelles, mais sans intégrer les attributions au Fonds municipal d'art contemporain et les subventions et participations.

On constate sur ce tableau :

- a) que l'indexation, ou hausse conjoncturelle, est plus importante que la hausse contractuelle (indexation 6,54 %, hausse contractuelle 4,36 %). S'agissant en partie d'anciennes opérations, la baisse de l'indice genevois du coût de la construction n'a pas encore fait sentir tous ses effets ;
- b) qu'en tenant compte de ces hausses, la dépense finale est inférieure au montant disponible de 10,65 % sur les 13 opérations ne nécessitant pas de crédit complémentaire, et de 3,09 % sur les 8 opérations nécessitant un crédit complémentaire.

Le tableau N° 2 compare les montants adjudgés (commandés) avec les crédits indexés. Il met en évidence les dépassements des montants adjudgés, en retranchant de ceux-ci les dépenses effectives et les hausses contractuelles.

Le tableau N° 3, quant à lui, met en évidence l'écart entre le crédit voté net et les dépenses nettes (dépenses effectives + attribution au Fonds municipal d'art contemporain et recettes déduites). Il permet en outre de détailler, par crédit d'investissement, l'ensemble des crédits complémentaires demandés pour couvrir les hausses conjoncturelles et contractuelles ainsi que les dépenses supplémentaires.

La comparaison des crédits demandés est la suivante :

	F		%
- crédit pour les hausses	12 376 298,19	soit	90,66
- crédit pour les dépenses supplémentaires	1 275 112,00	soit	9,34
Total	<hr/> 13 651 410,19	soit	<hr/> 100,00

Enfin, la comparaison des crédits nécessaires à ce bouclage avec l'ensemble des crédits nets votés est la suivante :

	F		%
Ensemble des crédits nets votés	198 486 862,00		
- Crédit pour les hausses	12 376 298,19	soit	6,24
- Crédit pour les dépenses supplémentaires	1 275 112,00	soit	0,64

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier.- Il est ouvert au Conseil administratif :

- un crédit complémentaire de 12 376 298,19 francs destiné à couvrir les hausses pour divers crédits de construction terminés;
- un crédit de 1 275 112,00 francs destinés à couvrir les dépenses supplémentaires pour divers crédits de construction terminés.

Article 2.- Les annuités d'amortissement des divers crédits y relatifs seront modifiées, dès le budget de fonctionnement 2000, en fonction des crédits supplémentaires mentionnés à l'article premier.

Annexes : tableaux récapitulatifs - Nos 1, 2, 3, 4